

D. 2023/465
(P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché à bons de commande pour la mise en place d'une plateforme d'outils bureautiques et collaboratifs en mode SaaS

P.J. : 1 projet de délibération

La ville de Nouméa met à disposition de l'ensemble de ses agents une suite d'outils bureautiques et collaboratifs (messagerie électronique, production, stockage et partage documentaires, outils de communication) leur permettant de mener à bien au quotidien leurs tâches administratives et opérationnelles.

Dans le cadre de la définition du plan stratégique 2020-2026 et dans un souci de modernisation et d'amélioration de la performance, il a été identifié la nécessité de faire évoluer ces outils pour faciliter le travail collaboratif et en mobilité, tout en assurant la maîtrise des coûts et la sécurité des données.

La mise en œuvre de nouveaux outils plus modernes, en mode «SaaS» (Software as a Service) vise à faciliter notamment :

- la collaboration et l'accessibilité documentaire, en interne et en externe de l'organisation de la Ville,
- la mise à disposition d'une suite d'outils intégrés entre eux,
- le travail en mobilité,
- la maintenance et le suivi par les équipes de la direction des systèmes d'information.

Il convient donc de lancer un appel d'offres ayant pour objet la mise en place d'une plateforme d'outils bureautiques et collaboratifs, et l'abonnement à cette dernière pour l'ensemble des agents de la Ville. La durée proposée du marché est de trois ans.

Le montant prévisionnel du marché est estimé à 136 millions de francs CFP sur trois ans. Il est précisé que l'installation de cette plateforme générerait une économie budgétaire annuelle estimée entre 12,7 et 24 millions de francs CFP.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire ou son représentant à signer un marché à bons de commande pour la mise en place d'une plateforme d'outils bureautiques et collaboratifs en mode SaaS, avec le soumissionnaire qui sera proposé par la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 avril 2023



Le maire,

Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

D. 2023/465
P

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 3 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Christine BELLET
	M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Muriel GERMAIN
DATE DE CONVOCAION	M.	Michel FONGUE	M.	Patrick SAKOUMORI
27.04.2023	Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Philippe BLAISE	M.	Joseph BOANEMOA
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Laurie HUMUNI
27.04.2023	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Charlotte THAIAWE	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Bruno CAPY
			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	:	40	M.	Luc BRUN	Mme	Veylma FALAE0
Nombre de votants	:	52	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Christine LE SAINT
(12 procurations)			Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Alexandre MACHFUL		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/ 465

autorisant la signature d'un marché à bons de commande pour la mise en place d'une plateforme d'outils bureautiques et collaboratifs en mode SaaS

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 MAI 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/33 du 7 avril 2023,

La commission de l'administration générale, de la prévention et de la sécurité entendue en séance du 12 avril 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1er /

Le maire ou son représentant est autorisé à signer un marché à bons de commande pour la mise en place d'une plateforme d'outils bureautiques et collaboratifs en mode SaaS. Le marché est conclu pour une durée de trois ans.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la mise en place, la souscription de licences, l'accompagnement à l'utilisation et le maintien d'une plateforme d'outils bureautiques et collaboratifs en mode SaaS, pour l'ensemble des agents de la Ville.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à cent trente-six millions (136 000 000) de francs CFP TTC pour la durée maximale du marché.

La dépense est imputable aux budgets 2023 à 2025 de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **03 MAI 2023**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **09 MAI 2023**

Le secrétaire de séance,


Kimberley BARONI



Le maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
DSI	-	1
SGL	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

11 MAI 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR MISE EN PLACE PLATEFORME OUTILS BUREAUTIQUES ET COLLABORATIFS EN MODE SAAS

Date de transmission de l'acte : 10/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 10/05/2023

Numéro de l'acte : 2023-465 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230503-2023-465-DE

Date de décision : 03/05/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.2. Marchés publics de service et de fourniture

1.1.2.3. Marchés publics de service et de fourniture d'un montant égal ou supérieur à 50 millions de F.CFP